

## ARTICLE 2 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury composé de l'ensemble des membres du CMJ se réunira pour désigner les dessins gagnants selon différents critères :

- l'esthétique du dessin
- l'originalité
- le lien avec le thème

## ARTICLE 3 : PRIX

Il y a deux catégories :

- Niveau 1 : CP, CE1, CE2
- Niveau 2 : CM1, CM2

Trois dessins seront primés pour chaque catégorie. Il y aura 6 gagnants au total soit 2 gagnants par école (un gagnant niveau 1 et un gagnant niveau 2).

Les gagnants remporteront un assortiment de matériel à dessin.

## ARTICLE 4 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront également dévoilés lors de la cérémonie de remise de prix organisée le mardi 6 juillet 2021 à 17h au Centre Culturel Jean Ferrat.

## ARTICLE 6 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

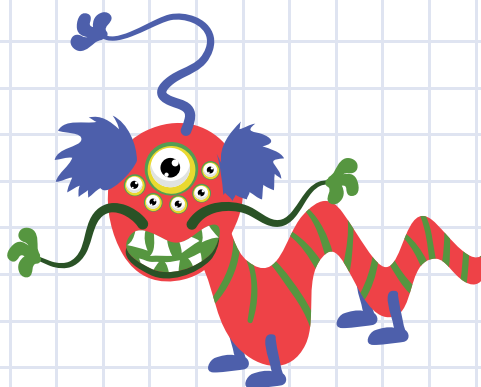
Tout renseignement peut être obtenu auprès de Charlène COUTURE, référente du CMJ, par courriel [service.culturel01@ussel19.fr](mailto:service.culturel01@ussel19.fr) ou par téléphone 05 55 96 23 63

Ville d'  
Ussel



Toute l'actualité du Conseil  
Municipal des Jeunes d'Ussel

[www.ussel19.fr/vie-municipale/  
democratie-participative/cmj/](http://www.ussel19.fr/vie-municipale/democratie-participative/cmj/)



Le Conseil Municipal des Jeunes d'Ussel  
organise un

Concours de dessin

Dessine  
un monstre



Du 7 au  
25 juin 2021

Deux catégories

- 1 CP / CE1/CE2
- 2 CM1 / CM2

Gratuit



# Dessine un monstre !

Sur une feuille blanche  
Format A4 (21 x 29,5cm)  
Ecris ton nom au dos de ton dessin

Dépose ton dessin avec le bulletin de participation dans la boîte de ton école.

- Deux catégories :
- Niveau 1 : CP, CE1, CE2
  - Niveau 2 : CM1, CM2

Il y aura deux gagnants dans chaque école élémentaire  
Un seul dessin par participant,  
un seul nom par participation  
Dessins décalqués et collages interdits

**Faites marcher votre imagination !**

## Calendrier

- 7 juin** : Début du concours
- 25 juin** : Date limite de participation
- 6 juillet à 17h** : Annonce des gagnants et remise des prix au Centre Culturel Municipal Jean Ferrat

# Bulletin de participation

Document à agraffer à ton dessin et à déposer dans la boîte de ton école.

Prénom .....  
NOM.....  
Classe de : .....  
De l'école de .....

Certifie avoir pris connaissance du règlement et déclare en acceptant l'intégralité des termes y figurant.

Fait à .....  
le.....  
Signature

Je soussigné(e).....  
autorise mon enfant à participer au concours de dessin organisé par le CMJ d'Ussel.

Adresse : .....  
.....  
.....  
Numéro de téléphone :  
...../...../...../...../.....  
Email:.....

Signature

# Règlement

## ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Du lundi 7 au vendredi 25 juin 2021, le CMJ d'Ussel organise un concours de dessin gratuit et ouvert à tous les enfants des écoles élémentaires de la ville d'Ussel.

Pour participer, chaque enfant doit déposer son dessin agrafé au bulletin de participation complété dans la boîte de collecte de son école avant le 25 juin 2021.

Un seul dessin est autorisé par participant ainsi qu'un seul nom par participation. Les participations à plusieurs (duo, trio, etc...) ne seront pas prises en compte. Chaque participant déclare être l'auteur du dessin.

- Les dessins devront obligatoirement :
- Respecter le thème du concours : « Dessine un monstre ! »
  - Etre fait à la main sur une feuille blanche de format A4 (29.7 x 21 cm)

Il est possible d'utiliser de la peinture, des feutres, des crayons, des pastels,... Tout collage et bricolage en 3D sont interdits. Le dessin ne doit pas être décalqué d'images existantes.

La participation à ce concours entraîne la cession des droits sur les dessins à la Ville d'Ussel à titre gratuit. Les participants autorisent la ville d'Ussel à diffuser les dessins gagnants sur ses supports de communication (site Internet, Page Facebook,...)

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes ne peuvent pas participer à ce concours.

